

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

05/08/2019

N° E19000135 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 2



Vu enregistrée le 02/08/2019, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs et de 3 postes de liaison par la Société "Energie Saulzoir" sur le territoire de la commune de Saulzoir ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et L.181-10 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Louis COUVOYON, ingénieur en chef territorial, directeur des services techniques, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, à la SOCIETE ENERGIE SAULZOIR et à Monsieur Jean-Louis COUVOYON.

Fait à Lille, le 05/08/2019

Pour Le Président empêché,
Le Vice-Président de permanence,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Levy Ben Cheton', written over the printed name.

L. LEVY BEN CHETON

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Le greffier,

